

Communauté  
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

2025\_101

**ADHÉSION À L'ATEC : MISSION SATESE**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	<b>44</b>	
<b>Suppléants Présents</b>	<b>7</b>	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	<b>5</b>	
<b>Votants</b>	<b>56</b>	

**PRÉSENT Suppléant** : DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, MESMIN Michel, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- DELPEUCH Dominique donne pouvoir à JOUANNY Alain ;
- MARTIN Bernard donne pouvoir à JACQUIER Christian ;
- MAURY Alice donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie ;
- THEVENOT Pierrette donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles.

**Excusés** : BREGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Reynaud, Vice-Président de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche exerce de plein droit, depuis le 1er janvier 2025, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres. Jusqu'alors, les communes sollicitaient les services d'assistance technique auprès de l'ATEC pour le suivi de leurs systèmes d'assainissement collectif dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire des stations.

L'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif mis en place par l'ATEC propose notamment les missions suivantes :

- l'assistance pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif ;
- l'assistance pour la validation et l'exploitation des résultats du diagnostic ;
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service ;
- l'assistance pour l'élaboration de programme de formation des personnels.

Il est proposé d'adhérer en lieu et place des communes précitées à partir du 1er janvier 2025. Les membres du comité de pilotage assainissement collectif se sont montrés favorables à l'adhésion de la Communauté de Communes. Le tarif annuel de ce service est fixé à 52 centimes d'euros (tarif 2025) par habitant (population DGF de la Communauté de Communes). Les conditions financières des prestations de l'ATEC sont revues chaque année.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;

**Vu** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 apportant des assouplissements supplémentaires aux modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 87 -2024-12-30-00004 du approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Considérant** la nécessité d'adhérer à la mission d'assistance technique à l'assainissement collectif proposée par l'ATEC ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1** : D'approuver l'adhésion de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche à la mission d'assistance technique à l'assainissement collectif proposée par l'ATEC.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le **29 SEP. 2025**

ID : 087-200071942-20250922-2025\_101-DE

**Article 2** : D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion.

Abstention : 1 (BOULLE Jean-Claude)

Contre : 0

Pour : 55

**Adoptée à l'unanimité**